

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION
« AIR DU GENEVOIS
FRANÇAIS »
AVEC LA REGION
AUVERGNE
RHONE-ALPES

N° CS2019-49

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,
Convocation du : 6 décembre 2019
Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

MERMIN – M. Serge SAVOINI

M. Patrick PERREARD – M.

FAVRE

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION « AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS » AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°AP-2018-06 / 07-1-1655 de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 juin 2018, définissant sa stratégie Environnement Energie et notamment son annexe 3 portant sur la qualité de l'air,

Considérant que la convention AIR est une contractualisation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'échelonnant sur trois années (2020-2021-2022) et permettant le financement d'investissements dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air jusqu'à hauteur de 4 millions d'euros.

Dans le cadre du dispositif relatif au Genevois français, elle s'applique au EPCI suivants : Annemasse Agglo, Communauté de communes Arve et Salève, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays Bellegardien, Pays de Gex Agglo et Thonon Agglomération. Les Communautés de Communes Faucigny-Glières et Pays Rochois font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

Cette contractualisation permet d'accompagner les maîtrises d'ouvrage (Pôle métropolitain, EPCI, communes...) sur plusieurs typologies d'opérations dédiées. Une révision est possible après dix-huit mois afin de proposer une nouvelle ventilation des subventionnements.

Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec les services régionaux ainsi que les services des intercommunalités concernées pour identifier les projets d'investissements pertinents.

Cinq opérations ont été retenues par les partenaires :

1) La création d'un fond air-bois & énergies renouvelables

Cette action vise à accompagner les particuliers dans le changement de leur ancien système de chauffage, en favorisant le remplacement par des solutions au bois (granulés...) plus performantes ou par des énergies renouvelables.

Cette action sera un nouveau cadre contractuel dans le cadre du subventionnement régional du Fond Air Bois d'Annemasse Agglo, contribuera également au Fond Air Bois d'Arve et Salève. Une étude de préfiguration, portée en 2020 par le Pôle métropolitain, viendra définir les modalités de mise en œuvre et de gestion de cette action.

Montant total de l'opération : 400 000€

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 320 000€

2) Le renouvellement des flottes de véhicules publics

Il s'agit d'accompagner le renouvellement des flottes de véhicules des collectivités du territoire (EPCI, Communes) en impliquant un changement de motorisation pour aller vers des solutions plus écologiques : électricité, gaz ou hydrogène.

Opération : 100 Véhicules à remplacer, dont un subventionnement forfaitaire de 3 000 € pour chaque renouvellement.

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 300 000 €

3) Aménagements, équipements et services pour la mobilité douce

Dans le cadre du schéma cyclable du Grand Genève, il est proposé d'accompagner le déploiement de voies cyclables à l'échelle du Genevois français. Seront priorités les tracés se situant à proximité d'un pôle d'échange multimodal ou ayant un emplacement stratégique. Cette action comprend également les équipements facilitant la mobilité douce et modes actifs : abris, signalisations.

Les tracés bénéficiant d'ores et déjà d'un subventionnement régional (ViaRhôna ou autres...) ne pourront pas bénéficier d'un accompagnement par la Convention AIR.

Montant total de l'opération : 4 100 000 €
Subventionnement sollicité : 2 870 000 €

4) Autopartage et services associés

Cette opération permettra le développement de nouvelles stations d'autopartage à l'échelle du territoire. L'action comprend également l'aménagement des stations.

Montant total de l'opération : 225 000 €
Subventionnement sollicité : 157 500 €

5) Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R

Le développement des offres P+R sur le territoire induit des besoins en sécurisation et système d'informations afin d'optimiser l'usage par la population. La mise en place des contrôles d'accès facilite le report modal et évite le stationnement longue durée local.

Huit P+R existants ont été préalablement identifiés.

Montant total de l'opération : 494 000 €
Subventionnement sollicité : 345 800 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

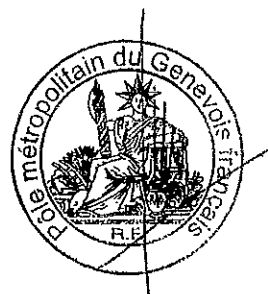
- **VALIDE** le projet de convention « Air du Genevois français » et son plan d'actions à trois ans, établis entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région-Auvergne-Rhône-Alpes, prévoyant la mobilisation de 4 millions d'€ de subvention régionale pour la période 2020-2022 ;
- **SOUTIENT** une recherche de mise en cohérence entre la Convention Air du Genevois français et la convention établie dans le cadre du PPA Vallée de l'Arve, impliquant les Communautés de communes du Pays Rochois et de Faucigny Glières, afin de permettre une convergence des plans d'actions et de la capacité d'intervention régionale.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, les documents correspondants pour cette contractualisation ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **18 DEC. 2019**
Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20191212-CS2019_49-DE